République tunisienne
Ministère de l'Intérieur

وزارة البيئة
Ministère de l'environnement

Canada

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CILG VNG International

NOTE POLITIQUE

UN NOUVEAU MÉCANISME CO-CONSTRUIT DE GOUVERNANCE MULTINIVEAU POUR UNE ADAPTATION LOCALE INCLUSIVE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Janvier 2026

aciCt

ACTION CLIMATIQUE INCLUSIVE
DANS LES COMMUNES TUNISIENNES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis la révolution de 2011, la Tunisie a engagé des réformes importantes en matière de gouvernance locale, de participation citoyenne et de décentralisation. Cependant, malgré les avancées juridiques et institutionnelles, la coordination entre les différents acteurs du développement demeure l'un des principaux obstacles à l'efficacité des politiques publiques, notamment dans les domaines du développement territorial, de l'environnement et de l'adaptation climatique.

Par ailleurs, la Tunisie est confrontée à des risques climatiques croissants : raréfaction des ressources en eau, sécheresses récurrentes, élévation du niveau de la mer, érosion côtière et événements météorologiques extrêmes. Ces défis affectent différemment les territoires et nécessitent une réponse publique coordonnée entre les niveaux, national, régional et local.

En effet, malgré l'existence de stratégies nationales relatives au climat, leur mise en œuvre demeure confrontée à certains défis liés à l'articulation entre les institutions concernées, une faible coordination verticale entre les institutions et horizontale entre les groupes d'acteurs publics et élus, ainsi qu'un déficit de capacités techniques et financières au niveau local. Dans ce contexte, la gouvernance multiniveau apparaît comme un levier essentiel pour renforcer l'efficacité des politiques d'adaptation au changement climatique et d'inclusion sociale.

Cette note politique recommande la mise en place d'un nouveau mécanisme de gouvernance multiniveau bâti à partir de l'existant et qui propose des ajustements institutionnels, juridiques et techniques en vue de renforcer la souplesse et l'efficacité du dispositif de gouvernance existant, et d'assurer la meilleure coordination possible aux niveaux vertical et transversal.

Ces ajustements visent aussi à définir les responsabilités et engagements de chaque acteur pour la durabilité du nouveau mécanisme et d'instaurer progressivement des structures de mise en œuvre souples qui garantissent les résultats escomptés. Il s'agit de vouloir articuler les responsabilités entre les différents services publics autour du ministère et de la structure en charge du dossier du changement climatique en Tunisie, d'améliorer la participation des acteurs économiques, scientifiques et de la société civile dans la construction de la politique d'adaptation au changement climatique et de renforcer le rôle des communes, en tant qu'acteur clé de la mise en œuvre de ces politiques d'adaptation sur le terrain, ainsi que celui des populations locales qui sont les plus exposées aux risques des changements climatiques.

2. LES PRINCIPAUX DÉFIS DE LA GOUVERNANCE MULTINIVEAU ACTUELLE EN TUNISIE ET LEURS DÉCLINAISONS

Le fonctionnement actuel de la gouvernance multiniveau et de la coordination climatique (national/local) en Tunisie est confronté à deux formes de ruptures qui expliquent les limites du mécanisme actuel et mettent en évidence l'intérêt d'engager progressivement des améliorations adaptées :

A. Les défis de la coordination verticale

Dans ce cadre, les niveaux international et national fonctionnent normalement puisque la Tunisie fait les efforts nécessaires pour honorer ses engagements. Ce sont les échanges, la coordination voire la concertation entre les niveaux central, régional et local qui présentent encore certaines difficultés qui appellent un renforcement des mécanismes de coordination. Ainsi, le niveau local et régional, qui sont censés être au premier rang pour faire face aux risques climatiques, demeurent insuffisamment associés aux processus de coconstruction des stratégies et solutions d'adaptation.

B. Les défis de la coordination horizontale

La prise en charge de l'adaptation repose encore largement sur le ministère de l'Environnement et l'Unité de gestion par objectifs chargée du changement climatique, alors que sa mise en œuvre nécessite également l'implication et la coordination de plusieurs autres ministères, notamment ceux chargés de l'Agriculture, de l'Énergie, de l'Équipement, de la Santé et des Finances.

En dépit de ces ruptures, le passage de la planification à l'action constitue un point de fragilité important. L'ensemble explique les multiples faiblesses qui caractérisent le mécanisme de gouvernance actuel et que nous avons regroupé en sept points à savoir :

- **Articulation institutionnelle à renforcer**

Les administrations sectorielles travaillent fréquemment de manière insuffisamment coordonnée, et l'absence de voies d'échange, qu'elles soient formelles ou informelles, génère des incohérences, des doublons et un affaiblissement du pouvoir d'agir ensemble, malgré les interdépendances avérées.

- **Coordinations verticales et horizontale faibles**

Malgré les apparences et les objectifs affichés de participation, d'implication des acteurs des territoires et des secteurs voire même de co-construction et de mise en œuvre des projets d'adaptation et de développement, la réalité est autre. La multiplicité des intervenants, l'absence de mécanismes de coordination efficaces et les limites du processus participatif contribuent souvent à la fragmentation de l'action publique.

- **Faible intégration territoriale et un passage de la planification à l'action encore fragile**

Les politiques climatiques demeurent largement conçues à l'échelle nationale, tandis que les communes disposent de moyens limités pour les décliner et les adapter aux réalités territoriales. Par ailleurs, ce sont les communes qui disposent souvent d'une connaissance précise des besoins locaux mais participent peu à la conception des politiques nationales.

- **Culture participative encore limitée**

Le modèle administratif tunisien reste historiquement marqué par une forte centralisation. La participation citoyenne est relativement récente et demeure parfois perçue comme une contrainte plutôt qu'un outil d'amélioration des politiques publiques. Progressivement, des organisations non gouvernementales ont pu et su s'imposer sur le terrain, ne cessent de progresser, ciblent les priorités du pays et des territoires et se présentent comme des partenaires fiables du développement.

- **L'inclusion est peu ou pas opérante et ne structure pas ou peu la décision**

L'inclusion demeure encore procédurale et la plupart des participations n'influencent pas la priorisation des actions.

- **Contraintes financières**

Les municipalités ont un accès restreint aux financements climatiques nationaux et internationaux et manquent souvent des ressources nécessaires pour développer des projets d'adaptation, les mettre en œuvre et évaluer leurs impacts.

- **Faible pouvoir de négociation**

Face aux administrations centrales et aux bailleurs internationaux, les élus locaux disposent souvent d'une marge de manœuvre limitée. Cette situation réduit leur capacité à influencer les décisions, à défendre les priorités locales ou bien à assurer le suivi des projets.

- **Déficit de données et de capacités**

Les données climatiques locales et les analyses des vulnérabilités et des risques climatiques sur les écosystèmes, systèmes et sociétés dans les territoires restent insuffisantes ou difficilement accessibles. Elles sont souvent non actualisées limitant la planification fondée sur les risques.

3. POURQUOI UNE GOUVERNANCE MULTINIVEAU ?

Les risques climatiques auxquels fait et fera face la Tunisie à l'avenir, nécessitent des réponses adaptées aux spécificités locales et développées à partir des potentialités des territoires. Les communautés locales, la société civile, les comités de représentants du peuple, les entreprises et autres acteurs et structures déconcentrées de l'État jouent donc un rôle déterminant dans l'identification des priorités d'adaptation et la mise en œuvre des mesures adéquates. Les expériences passées ont montré que l'adaptation ne peut pas être assurée uniquement par les administrations centrales et qu'un devoir d'inclusion s'impose qui passe par une action coordonnée entre les différents niveaux de décision afin de tenir compte des vulnérabilités locales et y répondre de manière inclusive et ciblée : c'est ce qu'on appelle la gouvernance multiniveau qui ne peut pas être dissociée d'un mécanisme souple et efficace.

Les propositions envisagées en vue de réformer le mécanisme de gouvernance multiniveau actuel visent à :

- Rapprocher les politiques publiques des réalités territoriales,
- Mieux cibler les populations vulnérables et renforcer l'appropriation locale
- Renforcer la résilience collective
- Améliorer la visibilité des territoires et préciser leurs contributions dans l'effort national en matière d'adaptation,
- Mobiliser des ressources financières diversifiées et accélérer la mise en œuvre des projets ;
- Favoriser l'innovation territoriale et assurer la contribution effective et efficace des femmes et des jeunes dans la dynamisation de leurs territoires.

Vouloir réduire les effets des faiblesses du mécanisme de gouvernance multiniveau actuel et travailler pour atteindre les objectifs visés par le nouveau mécanisme consiste à répondre à la question suivante :



Comment faire pour réformer le mécanisme de gouvernance multiniveau actuel tout en lui conférant les conditions nécessaires d'efficacité et de souplesse, afin d'assurer un niveau de coordination adéquat entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux en faveur d'une inclusion sociale ?

4. LE NOUVEAU MÉCANISME DE GOUVERNANCE

En Tunisie, le mécanisme actuel de gouvernance multiniveau et d'inclusion sociale est complexe au regard de son schéma conceptuel. Il est multipartie, multiniveaux et modulable selon le domaine ou la thématique à travers lequel on désire l'observer, l'analyser et au besoin le réformer. Dans le cas du changement climatique et de l'adaptation, c'est l'Unité de Gestion par Objectifs en charge du changement climatique (UGPO-CC), rattachée au ministère de l'Environnement, qui est au cœur de ce mécanisme. Les autres acteurs, dans leur diversité, coordonnent avec elle, collaborent et planifient dans une logique de bonne gouvernance multiniveau qui considère les territoires (régional et local) et veille à l'inclusion sociale.

Cette structure clé du mécanisme de gouvernance multiniveau est confrontée à plusieurs défis, tels qu'explicités plus haut, qui peuvent limiter les conditions d'exercice optimales de ses missions.

Vouloir améliorer le mécanisme de gouvernance actuel passe par l'amélioration du fonctionnement de cette structure, renforcer les relations entre celle-ci et ses partenaires nationaux, régionaux et locaux et améliorer ses canaux, méthodes et moyens de coordination transversale et verticale.

Les améliorations proposées cadrent avec le domaine particulier du changement climatique et s'autorisent la possibilité de couvrir le domaine plus large du développement. Ils visent à aboutir à un nouveau mécanisme de gouvernance multiniveau qui soit souple, efficace et qui implique les bons acteurs pour une inclusion qui assure une adaptation coconstruite, consensuelle et de fait durable.

On distingue ces améliorations en ajustements et recommandations. On parle d'ajustement quand il s'agit d'aborder le volet institutionnel et réglementaire, et on emploie le terme recommandations quand on vise à améliorer les volets techniques et financiers. Toutes améliorations ont pour but premier de renforcer la coordination transversale et verticale et d'améliorer la visibilité aux niveaux central et territorial pour assurer l'implication du plus grand nombre d'acteurs pertinents et garantir leur contribution à l'effort national dans ce domaine.

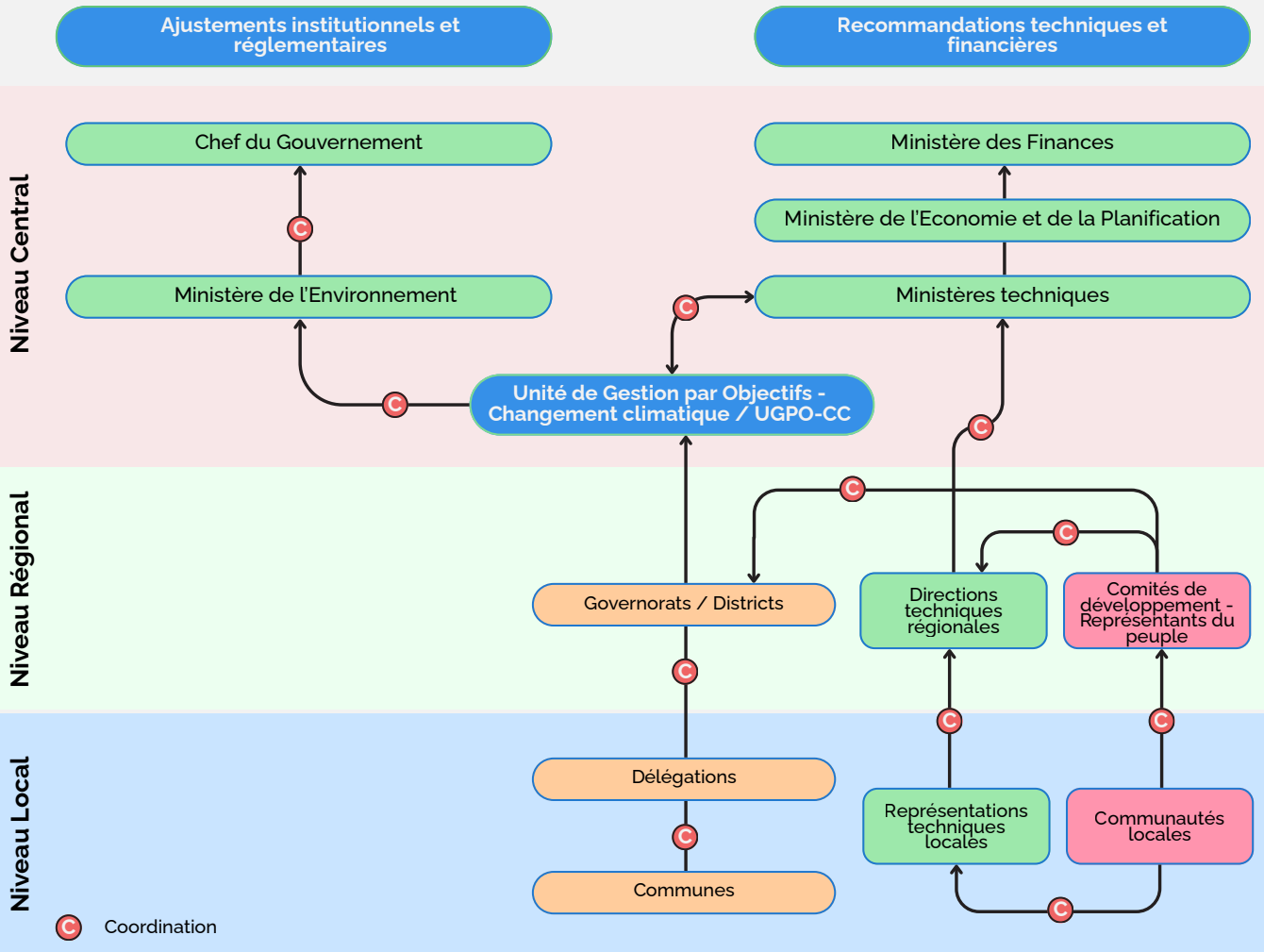
Trois règles de bases conditionnent ces ajustements :

- préserver les acquis et les fondements du mécanisme actuel
- L'adaptation inclusive au changement climatique est une partie intégrante du développement inclusif et y contribue.
- Elle n'en est pas dissociée.

Les ajustements d'ordre réglementaire et institutionnel relèvent exclusivement des compétences du l'UGPO-CC et ont un caractère urgent. Ils consistent à amender des textes existants, accélérer des activités habilitantes qui sont déjà programmées ou bien consolider un texte en cours de rédaction en vue d'y faire figurer la dimension territoriale et surtout locale.

Les recommandations d'ordre technique et financiers ont toutes des bénéfices attendus en matière de gouvernance multiniveau, peuvent concerner des secteurs techniques, des organisations de la société civile, le secteur privé ou d'autres acteurs pertinents. Elles sont présentées sous forme d'activités concrètes à mettre en œuvre selon un échéancier qui considère l'urgence et l'ordre de mise en œuvre pour assurer la cohérence et la complémentarité.

SCHÉMA CONCEPTUEL DU NOUVRAU MÉCANISME DE GOUVERNANCE MUTINIVEAU DE L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



5. ACTEURS, RESPONSABILITÉS ET IMPLÉMENTATION

Le nouveau mécanisme préconisé replace l'Unité de Gestion par Objectif, en charge du changement climatique, le point focal national et le ministère de l'Environnement, à l'endroit qui lui est dédié par l'Etat Tunisien et qui est rappelé de manière explicite dans les textes de sa création et de promulgation des structures d'appui. En effet, elle est la structure nationale qui a pour mission d'assurer la gouvernance du changement climatique au niveau national et la coordination transversale et verticale entre les secteurs et les acteurs depuis le local jusqu'au central et l'international.

Autour de cette structure, il existe une multitude d'acteurs, publiques, privés, élus et la société civile, qui ont des niveaux d'implication différents dans la mise en œuvre de la stratégie climatique du pays aux échéances 2035 et 2050, à savoir la contribution déterminée nationale et la stratégie bas carbone et de résilience. Tous ces acteurs sont concernés par la gouvernance multiniveau de l'adaptation au changement climatique et peuvent y contribuer de manières distinguées et qui lui sont spécifiques.

L'objectif ultime étant d'accorder tous ces acteurs autour d'un objectif national de bonne gouvernance multiniveau et d'inclusion de l'adaptation au changement climatique. Pour y parvenir, le nouveau mécanisme préconise de procéder par étapes en impliquant d'abord les acteurs qui ont manifesté une volonté de s'impliquer dans l'exercice et de garder possible l'association d'autres acteurs.

Les premiers acteurs visés sont les structures étatiques chargées de la coordination transversale à savoir les communes, délégations, les gouvernorats ainsi que le ministère de l'intérieur / affaires locales en tant que tutelle. On y associe les organisations de la société civile parmi les plus dynamiques et ayant une implantation locale et régionale avérée et pour qui la mission première est de faciliter les échanges entre structurés et partenaires dans un objectif d'amélioration de la gouvernance de l'adaptation au changement climatique et du développement au sens large. Les autres acteurs à impliquer sont les ministères ayant des priorités d'adaptation claires et des cibles de résilience qu'ils ont inscrits dans la politique climatique du pays (CDN, PNA et SNRBCC). Il s'agit des Ministères techniques suivants : Agriculture, Enseignement supérieur, Équipement, Jeunesse, Femmes, Santé et Emploi. Ces ministères techniques, qui ont contribué à la conception de ce nouveau mécanisme de gouvernance ont pour responsabilité la mise en œuvre sur le terrain des priorités du secteur. Elles sont appuyées dans leur mission par le Ministère de l'Economie et de la planification ainsi que le ministère des Finances en tant que structures facilitatrices de la mobilisation des financements / investissements.

L'implémentation de ce nouveau mécanisme de gouvernance au sein du ministère de l'Environnement (On entend UGPO-CC) est une évidence puisque les ajustements recommandés passent impérativement par lui en sa qualité de point focal national. D'ailleurs la plupart des mesures institutionnelles le concerne directement et pour la plupart d'entre-elles, il est l'organisme porteur.

Dans certains Ministères, comme l'agriculture et la femme qui sont bien imprégnés de la problématique et qui disposent déjà de structures désignées en charge du changement climatique qui fonctionnent déjà, il y a juste besoin de les accompagner pour transformer leurs priorités en matière d'adaptation au changement climatique en projets bancables et de les appuyer pour mobiliser les financements nécessaires.

Dans plusieurs ministères sectoriels, notamment ceux de l'Intérieur, de l'Emploi, de l'Enseignement supérieur, de l'Équipement, de la Jeunesse et de la Santé, l'ancrage institutionnel de la gouvernance climatique demeure moins clairement formalisé ou documenté publiquement, malgré l'existence d'un dispositif national reposant sur des points focaux sectoriels.

D'où les défaillances en termes de coordination et de remontée des besoins en adaptation au changement climatique depuis le local au régional puis le central. Dans ces Ministères et en attendant d'avoir une structure institutionnelle désignée avec des missions définies en matière de coordination et de gouvernance multiniveau, nous préconisons de continuer à procéder par une gestion concertée et inclusive des projets de développement et/ou d'adaptation au changement climatique comme c'est le cas dans d'autres pays comme le Canada.

6. LES AJUSTEMENTS À OPÉRER POUR AMÉLIORATION LA COORDINATION DANS LE NOUVEAU MÉCANISME ET L'ENGAGEMENT DU NIVEAU TERRITORIAL

Le nouveau mécanisme de gouvernance multiniveau que nous proposons est un ajustement du mécanisme actuel de la gouvernance multiniveau en vigueur dans le pays, qui mobilise plusieurs acteurs et s'appuie sur des procédures qui pourraient être davantage assouplies afin d'en faciliter le fonctionnement et d'en renforcer l'efficacité.

Nous résumons les ajustements à apporter au mécanisme actuel en deux actions phares qui tournent autour de l'UGPO-CC compte tenu de son importance dans le dispositif et de ses prérogatives en matière de gouvernance climatique.

1 Créer un organe indépendant qui se charge de la coordination horizontale et verticale. Il s'agit d'Organisations Non Gouvernementales qui sont choisies sur la base de leur compétences et expertise dans le domaine de la gouvernance multiniveau que le projet ACICT engage sur la base d'un contrat programme. Il s'agit d'une phase pilote qui peut s'étaler sur la durée de vie du projet ACICT pendant laquelle les ONGs engagées se chargent de la coordination entre tous les acteurs agissant dans le nouveau mécanisme en vue d'assurer les échanges entre acteurs et/ou groupes d'acteurs tout en veillant à la participation des groupes vulnérables et la prise en compte de leurs besoins et priorités en matière de résilience aux effets du climat. Ces ONGs auront une présence locale voire régionale mais doivent garder des liens étroits avec l'UGPO-CC, les secteurs techniques et les élus locaux. Ils veilleront à une implication progressive du secteur privé dans le financement de l'adaptation. A la fin du projet, il y aura une évaluation de l'expérience sur la base de laquelle soit l'option testée est confirmée ou bien abandonnée. Dans le cas ou l'expérience est jugée probante, c'est l'UGPO-CC qui prendra la relève soit avec les mêmes ONGs ou bien avec d'autres organisations tels que le Forum National de l'Adaptation au Changement Climatique - FNACC-. Dans le cas d'échec de l'expérience, il est possible d'explorer une autre solution parmi celles proposées par la présente étude[1].

1. L'étude à partir de laquelle est généré ce document a préconise six options pour assurer la coordination. Les échanges avec les acteurs lors des ateliers de co-construction et de priorisation ont opté pour le choix n°6 dans la liste suivante :
1. Un expert d'appui qui sera basé au sein de la délégation ou la municipalité ou alors le gouvernorat (Une structure déconcentrée du ministère de l'Intérieur et des affaires locales),
2. **Un expert d'appui** qui sera basé au sein de la **représentation régionale de l'environnement**,
3. **Un expert d'appui** qui sera basé au sein de la F**édération Nationale des Communes Tunisienne** (FNCT/JORT n°22 du 20 février 2024),
4. **Un expert d'appui** basé au sein de **Direction de Développement Régional / Ou un cadre aux compétence renforcées** (1/DDR : 11 antennes réparties dans les gouvernorats du littoral, et 3 Offices : ODBNO-ODCO et ODS (TOUS Relèvent du Ministère de l'Economie et de la Planification),
5. **Redynamiser le Forum National de l'Adaptation** Climatique et appuyer le FORA collectivités locales qui assurera ces missions,
6. **Un pool d'ONGs locales / régionales** choisies selon des critères d'efficacité, d'expérience et d'acceptabilité sociale, qui seront sélectionnées suite à un appel à projets et financées

2 Intervenir pour amender les textes juridiques qui organisent et définissent les mission et prérogatives de l'UGPO-CC en vue d'y introduire la notion de gouvernance multiniveau et renforcer la prise en compte du niveau local, au regard de son rôle dans la mise en œuvre des politiques d'adaptation et d'inclusion sociale. Dans ce cadre, il est recommandé d'œuvrer pour obtenir les ajustements suivants :

- Introduire un article dans la loi climat en cours d'étude prévoyant que les communes élaborent un plan communal de résilience.
- Introduire la dimension locale et régionale dans le texte en préparation sur la gouvernance de l'information climatique et le rapportage (SNAdapt). Cet ajustement vise à renforcer le rôle des niveaux local, régional et des districts dans la collecte et la transmission des informations nécessaires pour alimenter le cadre de transparence renforcé de la Tunisie.

Ces mesures juridiques, institutionnelles et de procédures doivent être accompagnées par d'autres mesures techniques afin d'impliquer les ministères techniques dans la pratique de la pratique de la gouvernance multiniveau et de l'inclusion sociale à travers les huit domaines de la gouvernance climatique[2]. Ces recommandations techniques qui sont indiquées dans la suite du texte nécessitent quelques activités habilitantes qui sont résumées dans ce qui suit :

- **Réaliser et publier un manuel de procédures** qui explique de manière simple et accessible à toutes les étapes par lesquelles passer pour garantir une gouvernance multiniveau et multisens de l'adaptation au changement climatique.

- **Actualiser les cahiers de charges** à travers lesquelles les Ministères concernés demandent les prestations de services en y exigeant le respect des bases de la gouvernance multiniveau et l'inclusion de l'adaptation.

- **Former les personnels dans les ministères** concernés sur le nouveau mécanisme, ses exigences surtout en termes de coordination multiniveau et multi sens : transversal et vertical, … et l'inclusion sociale.

- **Former les bureaux d'études** qui accompagneront les Ministères dans la réalisation de leurs projets, dont l'objectif est de leur fournir les outils et méthodes les plus récents et pertinents pour servir l'action climatique surtout au niveau local.

- **Former les ONGs** qui s'intéressent aux thématiques de choix des Ministères concernés sur les outils de coordination multi acteurs et assurer le rapprochement entre ces dernières et les Ministères concernés pour profiter de leurs services et appuis

2. Domaine 1 : Réalisation/actualisation des données climatique et partages (A)
Domaine 2 : Intégration du CC dans la planification de l'adaptation (B)
Domaine 3 : Actions / Réalisations (C)
Domaine 4 : Suivi des progrès et évaluations (D)
Domaine 5 : Recherche / Innovations et transferts (E)
Domaine 6 : Renforcement des capacités et des compétences (F)
Domaine 7 : Inclusion sociale, implication des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables (G)
Domaine 8 : Mobilisation des financements, synergies et diplomatie climatique (H)

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'adaptation au changement climatique constitue un défi de gouvernance autant qu'un défi environnemental. En effet, la mise en place d'une gouvernance multiniveau efficace, en Tunisie, représente une condition essentielle pour renforcer la résilience des territoires et garantir une mise en œuvre cohérente des politiques climatiques. Une approche fondée sur la coordination, la subsidiarité et la participation permettrait de mieux répondre aux vulnérabilités territoriales tout en soutenant les objectifs nationaux de développement durable et de transition écologique.

L'enjeu dépasse l'objectif de vouloir protéger les territoires contre les risques climatiques, mais plutôt de les inscrire dans une transition écologique juste qui respecte leurs rythmes et valorise leurs potentialités en vue de réduire les inégalités, de créer des opportunités économiques et de renforcer la cohésion sociale. Dans cette perspective, la gouvernance multiniveau devient un instrument central de développement durable, de justice territoriale et de résilience nationale.

Pour ce faire, des ajustements et autres recommandations sont préconisés pour atteindre cet objectif et ainsi venir en appui à l'unité clé de la gouvernance du changement climatique en Tunisie à savoir : l'unité de gestion par objectifs-CC.

Pour donner aux ajustements et recommandations préconisées le maximum de chance de leur mise en œuvre, nous recommandons que la liste ci-dessous présentée soit rediscutée dans les détails avec les membres de l'UGPO-CC et le Point Focal National afin de décider de la faisabilité réelle de ces activités, des bénéfices que chacune puisse apporter en termes d'amélioration de la gouvernance, du chemin par lequel passer pour son implémentation et des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux à solliciter.

Dans le domaine des ajustements, qui traitent des aspects institutionnels et réglementaires, nous proposons de saisir l'opportunité de la mise en chantier de quelques textes réglementaires pour y intégrer les dimensions régionales et locales et donner à certaines attentes réglementaires une assise juridique claire. Quatre ajustements sont proposés à savoir :

Profiter de la préparation en cours de la loi climat et plaider auprès des instances compétentes (UGPO-CC / Ministère de l'Environnement) pour y ajouter un article prévoyant l'élaboration d'un plan communal de résilience par les communes.

1. Intervenir en vue d'ajouter à l'Arrêté gouvernemental qui est en cours de préparation et qui portera sur la « création d'un Système National de Suivi et de mise en œuvre des politiques d'adaptation (SNSAdapt) », la dimension territoriale et l'implication des acteurs locaux dans le processus de recueil, de gestion et de partage de l'information.

2. Amender le décret portant création de l'UGPO afin d'y inclure explicitement la synergie avec les collectivités locales et les conseils régionaux, en soulignant l'importance de leur participation active dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans d'adaptation.

3. Sélectionner, engager et accompagner une entité de coordination « changement climatique » qui assure les rapprochements et échanges entre tous les acteurs et ce autour de l'UGPO-CC et sous sa supervision. Accorder cette mission à une structure indépendante habilitée et ayant des compétences dans le domaine de la coordination tel que le FNAC ou un pool d'ONGs spécialisées.

Les recommandations qui relèvent des domaines techniques et financiers sont ici indiqués de manière succincte.

La mise en œuvre de ces recommandations, exprimées sous forme d'activités, sont pour la plupart à exécuter au profit de l'UGPO-CC ou des partenaires de son choix. Le projet ACICT ou d'autres partenaires techniques et financiers peuvent venir en appui à l'UGPO-CC pour faciliter et accompagner la réalisation de ces activités.

1. Actualiser / Réaliser des études de vulnérabilité / des Risques et des effets du changement climatique sur les composantes clés des économies régionales et locales, des sociétés et des écosystèmes et partager ces résultats avec tous les acteurs clés,
2. Mettre en place un service de partage des données climatiques régionales et locales, des études stratégiques, plans d'action et bonnes pratiques (cas de succès) – transparence et visibilité,
3. Réaliser une communication nationale adaptation qui s'intéresse à la déclinaison aux niveaux régional et local des orientations stratégiques contenues dans la CDN3.0, le PNA et leur alignement avec le PQD 2026-2030,
4. Mobiliser le FORA communes du forum national d'adaptation au changement climatique FNAC et lui apporter les appuis nécessaires : techniques, financement et en connaissances pour qu'il se charge de la coordination entre les divers acteurs et l'UGPO-CC,

Aider et accompagner les communes disposant de plan communal de résilience approuvé à mobiliser les financements nationaux et internationaux, pour la mise en œuvre de leurs plans communaux d'adaptation et de résilience ;

1. Appuyer l'entité de coordination envisagée par des moyens techniques, humains et de logistique et renforcer ses compétences en matière de CC, de négociation, de modération, et de planification
2. Aider les communes à mettre en place un Système d'Information Géographique : gestion des infrastructures, planification urbaine et rurale, aide à la décision, suivi et évaluation…,
3. Mettre les priorités d'adaptation émanant des plans communaux de résilience approuvés dans le plan d'action et le plan d'investissement pour l'accélération de la mise en œuvre de la CDN3,0 qui sont en cours de préparation,
4. Appuyer les clubs de jeunes dans les maisons de jeunes et les écoles pour développer des activités éducatives et de sensibilisation relative aux risques climatiques et aux bonnes pratiques d'adaptation,

5. Préparer et diffuser/publier un document de synthèse de la CDN3.0 qui présente les priorités nationales en matière d'adaptation au changement climatique et le PNA Global et qui rappelle les exigences du cadre de BELEM et du GGA (Global Goal Adaptation),

6. Appuyer les communes à développer un système simple de suivi des progrès et de rapportage des projets qui contribuent à l'adaptation au changement climatique dans leurs territoires et qui contribuent à la réalisation des objectifs de la CDN,

7. Doter les services régionaux et locaux des outils et moyens d'anticipation des extrêmes climatiques : Systèmes d'alerte précoce et publication de bulletin d'alertes,

8. Lancer un concours annuel de la meilleure Innovation Technologique transférable sur le terrain (niveau régional et local), utilisable par les entreprises, l'administration, les groupes d'intérêt -GDAs, SMSAs, ONGs,...- et les personnes et qui traite d'une problématique d'adaptation au changement climatique (start'Up) et qui contribue à améliorer la gouvernance multiniveau,

9. 1. Appuyer les cadres des communes à bénéficier de la formation proposée par l'Ecole Nationale d'Administration sur la gouvernance climatique,

10. Développer, financer et mettre en œuvre un programme de formation pluri thématique au profit de l'unité de coordination multiniveau et multi acteurs et des cadres régionaux et locaux des communes, des administrations techniques et des ONGs partenaires,

11. Appuyer les structures locales, régionales, dans les districts et les cadres du MEP et ses structures déconcentrées en renforcement des capacités (humaines à travers des experts d'appui, de moyens financiers et de logistique) pour appliquer l'approche de planification par la base de manière efficace et d'assurer l'implication des acteurs clés et l'inclusion sociale,

12. Encourager les communes et les autres administrations régionales à adopter la budgétisation sensible au genre et au climat et s'aligner avec les nouvelles directives du ministère des Finances,

13. Profiter de la préparation des budgets (action en cours au sein des ministères techniques y compris celles des affaires locales et des communes) pour inscrire dans le budget de 2027 des besoins financiers pour des projets/actions ou activités d'adaptation au changement climatique,

14. Demander que les communes (à travers l'organe qui les représente) soient associées à l'UGPO-CC et les institutions nationales clés dans la rédaction des textes relatifs à la loi climat,

15. Mobiliser de l'expertise pour traduire les mesures prioritaires, au moins dans les communes partenaires du projet ACICT à titre pilote, en requête de financement qui respecte les exigences du bailleur de fond ciblé et de l'entité accréditée choisie,

16 Réaliser des études de rentabilité (Couts/bénéfices) des actions d'adaptation basées sur les potentialités des communes et promouvoir les investissements par le secteur privé,

17 Solliciter de la part du FVC un readiness gouvernance multiniveau et inclusion de l'adaptation au changement climatique au profit des autorités régionales et des communes tunisiennes.





Canada

FCM FEDERATION OF CANADIAN MUNICIPALITIES FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

CILG VNG International

acict

ACTION CLIMATIQUE INCLUSIVE DANS LES COMMUNES TUNISIENNES

Ce document a été conçu dans le cadre du projet Action Climatique Inclusive dans les Communes Tunisiennes (ACICT), mis en œuvre par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et le Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG), en coopération avec le Ministère de l'Intérieur (IPAPD) et le Ministère de l'Environnement, avec le financement d'Affaires Mondiales Canada.